

Nombre de Conseillers Syndicaux : 66
 - Titulaires en exercice : 41
 - Suppléants en exercice : 25
 - présents : 25
 - procurations : 3
 - ayant pris part au vote : 28

Accusé de réception en préfecture
 065-200041234-20210716-DEL2021-31-DE
 Date de télétransmission : 03/08/2021
 Date de réception préfecture : 03/08/2021

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2021-31

L'an deux mille vingt et un, le vendredi seize juillet à 18h, le comité syndical du SMECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux s'est réuni sous la présidence de Mr Bernard PLANO, Président, dans les locaux de la Mairie de Lannemezan sur convocation envoyée conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Présents Collecte titulaires : Henry LACOSTE, Maryse MAUMUS, Claude BARRERE, David PEREZ, Catherine CORREGE, Bruno FOURCADE, Bernard PLANO, André RECURT, Charles RODRIGUES, Christiane ROTGE, Serge DUHAU, Christian HAGARD, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE.

Présent Collecte suppléants : Jean-Bernard COLOMES.

Procurations : Christophe GAILHARD à Jean- Louis ANGLADE, Serge CIEUTAT à Maryse MAUMUS, Elisa PANOFRE à Bernard PLANO.

Présents Traitement titulaires : Jean-Louis ANGLADE, Sabine RAHALI, Gilbert CARRERE, Thérèse POURTEAU, Joël CASTERAN, Joëlle ABADIE, Pierre DUMAINE, Jean-Paul LARAN.

Présent Traitement suppléants : Albert BEGUE, Rose-Marie COLOMES.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

Le quorum est atteint.

Objet : Approbation de la grille tarifaire relative à la mise à disposition ponctuelle, le changement, le remplacement, la réparation de bacs ou la fourniture d'une serrure avec clé.

Vu la délibération n°2019-05 du 29 janvier 2019 relative l'intention de mise en œuvre d'une tarification incitative et d'une redevance spéciale ;

Vu la délibération n°2021-27 en date du 28 mai 2021 portant sur l'institution d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers sur le territoire du SMECTOM et modalités d'application et de calculs ;

Vu la délibération n°2021-28 en date du 16 juillet 2021 portant sur la validation du règlement de redevance spéciale.

Vu la délibération n°2021-30 relative à la création d'une régie de recettes pour la mise à disposition ponctuelle de contenants, pour le changement de volume de bac, pour le remplacement ou la réparation de bacs ou la fourniture d'une serrure avec clé.

Le SMECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nestes et Coteaux a instauré la redevance spéciale par délibération n°2021-27 en date du 28 mai 2021, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Afin de responsabiliser l'utilisateur face au matériel mis à sa disposition et afin d'optimiser les services du syndicat, Monsieur le Président propose la grille tarifaire suivante :

Article 1 : Mise à disposition de bacs pour répondre à un besoin ponctuel (événement, fête, brocante...)

BAC DE PRÊT	Tarifs
Fourniture, relevage et traitement d'un bac 360 litres de déchets non recyclables pour 7 jours	25 €
Fourniture, relevage et traitement d'un bac 660 litres de déchets non recyclables pour 7 jours	42 €
Fourniture, relevage et traitement d'un bac 360 litres de déchets recyclables pour 7 jours	16 €
Fourniture, relevage et traitement d'un bac 660 litres de déchets recyclables pour 7 jours	25 €
Forfait livraison pour 1 à 6 conteneurs	35 €
Forfait livraison pour 7 à 12 conteneurs	70 €
Forfait livraison pour 13 à 18 conteneurs	95 €

Article 2 : Changement de volume, remplacement ou réparation d'un bac en cas de dégradation par l'utilisateur.

Tarifs identiques quel que soit le flux (déchets recyclables ou non recyclables).

Nature de la prestation	Tarifs
Changement de volume	25 €
Remplacement 120 L	34 €
Remplacement 240 L	43 €
Remplacement 360 L	63 €
Remplacement 660 L	125 €
Changement Serrures	23 €
Réparation couvercle	25 €
Réparation Axes	13 €
Réparation Roues	18 €
Clé	3 €

Article 3 : Fourniture d'un conteneur à serrure avec clés ou remplacement d'une serrure (dans la mesure où cet équipement n'est pas jugé indispensable par le SMECTOM)

Nature de l'intervention	Tarif unitaire
Fourniture d'un conteneur à serrure avec clé	50 €
Remplacement d'une serrure avec clé	50 €

Le Comité Syndical

Après avoir entendu le Président et pris connaissance de la grille tarifaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide

- D'approuver les tarifs tels que proposés ci-dessus et de les mettre en application à compter du 19 juillet 2021.

Fait à Capvern, le 16 juillet 2021

Pour copie conforme
Le Président

Certifié le :

Affiché le :

Transmis en Sous-préfecture le :



B. PLANO